

Créé le : 12/04/2022

Rédacteur : K.GUERRAH

Modifier son mot de passe

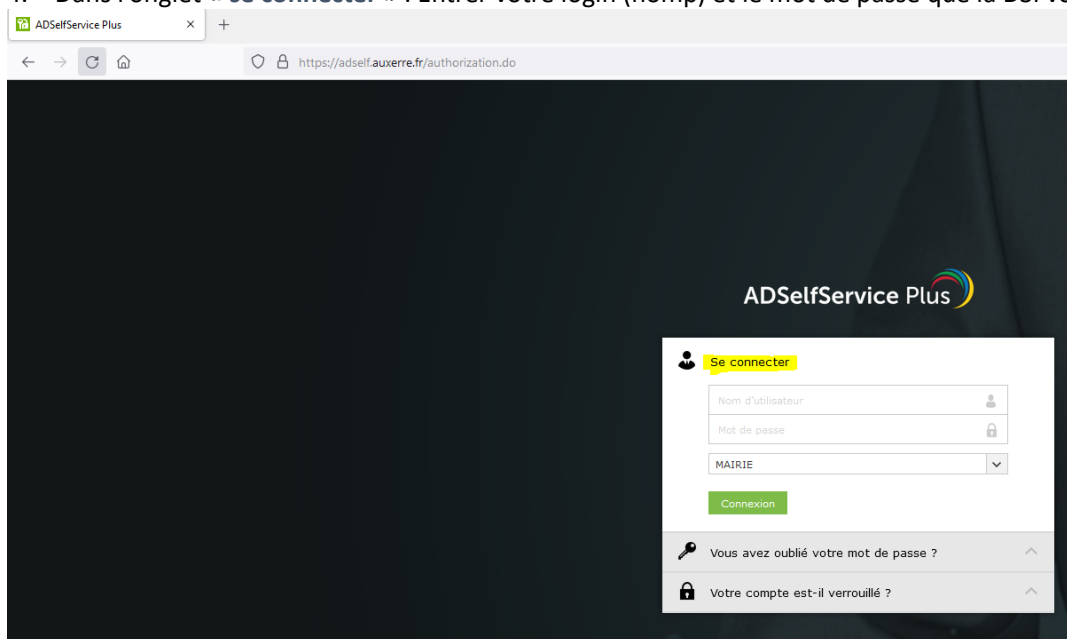
1) But

Ce document décrit les différentes étapes lors de la perte de son mot de passe.

La procédure sera amenée à évoluer en fonction des nouveaux outils qui seront déployés. En attendant voici les étapes à suivre pour modifier son mot de passe. Il y a deux possibilités pour modifier son mot de passe, la première en recevant un SMS pour les agents dont nous avons les numéros de mobile et la seconde pour ceux dont la DSI ne connaît pas le numéro de téléphone.

2) Mot de passe oublié et mon numéro de téléphone n'est pas connu de la DSI

1. Appeler la DSI au 03 86 72 43 70
2. La DSI vous fournit un nouveau mot de passe complexe à 15 caractères qu'il faudra modifier à la première connexion.
3. Aller sur l'application pour modifier le mot de passe (adselfservice) à l'adresse suivante <https://adself.auxerre.fr/>
4. Dans l'onglet « se connecter » : Entrer votre login (nomp) et le mot de passe que la DSI vous a fourni.



5. Suivez les étapes à l'écran ancien mot de passe (celui que la DSI vous a fourni) puis entrez un nouveau

mot de passe en respectant les règles de sécurité en vigueur c'est-à-dire au minimum 10 caractères, et 3 des 4 obligations ci-dessous :

- Majuscule
- Minuscule
- Chiffre
- Caractère spéciale.

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://adself.auxerre.fr/webclient/index.html?#/selfservice/change-pa>. The page title is "ADSelfService Plus". There are two tabs: "Modifier le mot de passe" (selected) and "Inscription". A user profile icon is visible in the top right.

Modifier le mot de passe ⓘ

Ancien mot de passe

Nouveau mot de passe

Confirmer le nouveau mot de passe

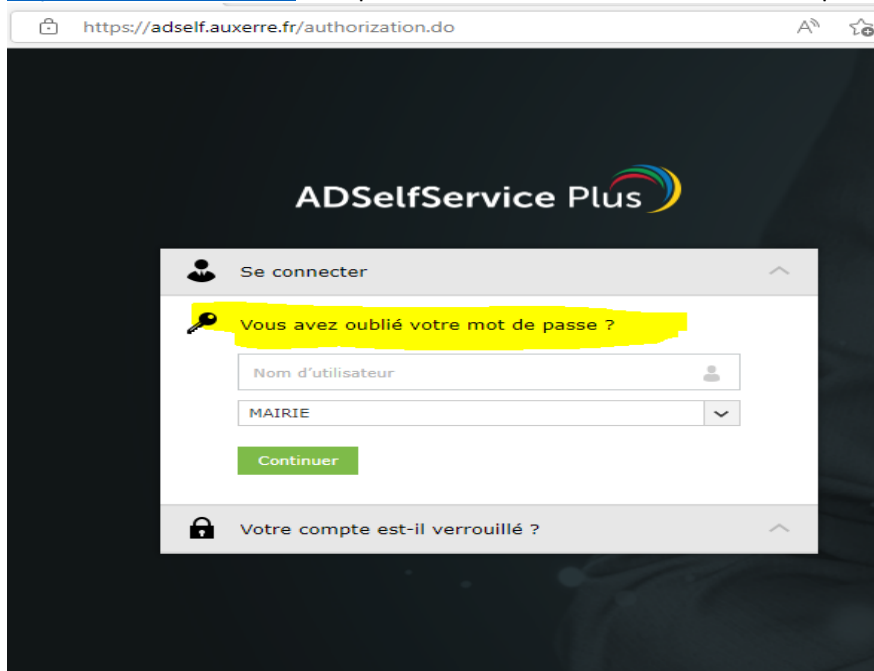
- L'ancienneté minimale du mot de passe est 1
- L'ancienneté maximale du mot de passe est 365
- La longueur minimale du mot de passe est 10
- Le nombre de mots de passe mémorisés est de 5
- La propriété de complexité du mot de passe est enabled

3) Modification du mot de passe avec SMS

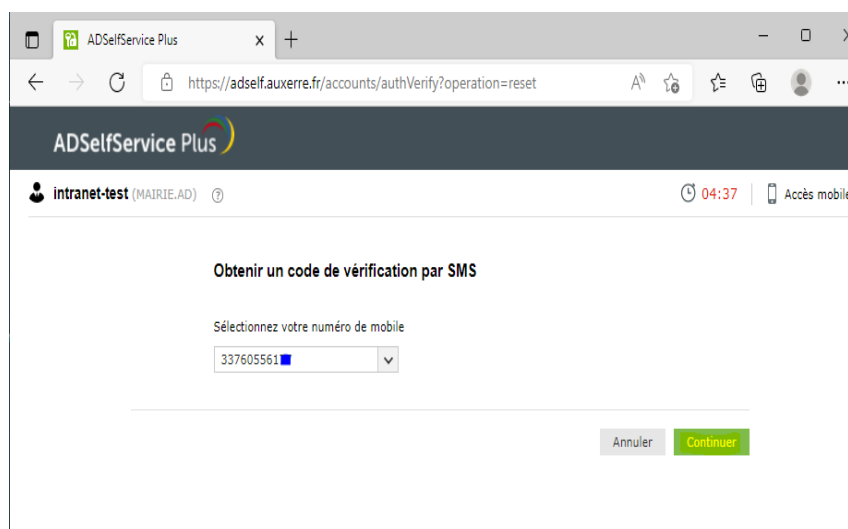
Si la DSI a enregistré votre numéro de mobile alors vous pouvez réinitialiser votre mot de passe en toute autonomie.

Pour cela :

1. Aller sur l'application pour modifier le mot de passe (adselfservice) à l'adresse suivante <https://adself.auxerre.fr/> et cliquer sur « Vous avez oublié votre mot de passe ? »



2. Une page s'ouvre dans laquelle se trouve normalement votre numéro de téléphone mobile, cliquer sur continuer



3. Entrer le code de vérification que vous aurez reçu par SMS via Infosms

ADSelfService Plus

intranet-test (MAIRIE.AD) 02:55 Accès mobile

Le code de vérification a été envoyé à 33760556

Une fois que vous avez reçu le code, saisissez-le dans la zone de texte ci-dessous

[Renvoyer le code](#)

4. Remplir les champs de façon habituellement respectant les règles de complexité du mot de passe.

ADSelfService Plus

intranet-test (MAIRIE.AD) 03:02

Réinitialiser le mot de passe

* Ancien mot de passe Laissez ce champ vide si vous ne vous souvenez plus

* Nouveau mot de passe

* Confirmer le nouveau mot de passe

- L'ancienneté minimale du mot de passe est 1
- L'ancienneté maximale du mot de passe est 365
- La longueur minimale du mot de passe est 10
- Le nombre de mots de passe mémorisés est de 5
- La propriété de complexité du mot de passe est enabled

Attention vous avez 5 minutes pour faire ces opérations sinon la session expirera et vous devrez recommencer du début.